



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 39187

### Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur l'avenir du centre régional d'éducation populaire et sportive (CREPS) de Corse. Les CREPS sont des établissements de référence du sport dans les régions et des outils de travail reconnus et plébiscités du monde sportif. Ce sont les symboles de la politique de formation publique et de la démocratisation du sport. Ils participent à la mise en oeuvre de la politique nationale du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Le CREPS de Corse répond aux objectifs fixés par le ministère des sports : formation aux métiers sportifs, conseil et expertise dans le domaine des sports, soutien aux sportifs de haut niveau et aides à l'insertion socioprofessionnelle des athlètes. Dans le cadre de la refonte nationale du sport professionnel, le Gouvernement entend fermer cet établissement public en Corse. Cette décision suscite une vive et légitime inquiétude de la part des personnels et bénéficiaires de cette structure. Pour les 26 titulaires et les 13 contractuels du CREPS de Corse, l'incompréhension est totale et les inquiétudes grandissent. Le manque de concertation avec les pouvoirs publics ne laisse pas augurer d'une résolution sereine de ce dossier suivi très attentivement par toute la population insulaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les deux points suivants : quel sera le devenir certain de la structure et des équipements dont l'émergence a été rendue possible grâce à l'investissement des grandes collectivités insulaires et quelles solutions de reconversion ou de reclassement sur place seront proposées aux personnels, quel que soit leur statut.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le ministère chargé des sports a lancé en 2008 une réforme concernant la restructuration de ses établissements publics nationaux (EPN). Cette démarche vise à les recentrer sur deux missions prioritaires : l'accueil des sportifs de haut niveau, afin de permettre la réussite de leur double projet (sportif et d'insertion socioprofessionnelle) ; l'offre de formation aux diplômes conduisant aux métiers de l'animation et du sport, dans le secteur monopolistique (activités en environnement spécifique), et dans les secteurs où l'offre de formation privée (associative ou marchande) est encore insuffisante.

L'application de ces nouvelles orientations s'est traduite par l'examen de la cartographie nationale du réseau des CREPS. En Corse, le CREPS est au service de l'ensemble de l'île, que ce soit en matière de préparation au sport de haut niveau, dans le domaine de la formation des intervenants sportifs ou en matière d'insertion. Il a donc été convenu de maintenir une activité sur l'île en partenariat avec la collectivité territoriale par l'intermédiaire d'un centre du sport et de la jeunesse de Corse en cours de création. Ce centre permettra de mieux répondre aux besoins spécifiques de l'île. Ainsi, à la suite des négociations conduites sous l'égide du préfet de Corse avec la collectivité territoriale quant aux modalités de poursuite d'une activité dans le champ sportif et de la formation aux métiers du sport sur le site actuellement occupé par le CREPS d'Ajaccio, la signature d'un protocole d'accord est intervenue le 29 janvier 2010 fixant les participations de chacun ; l'État accompagne significativement la poursuite d'activités en faveur du sport régional (et de la formation). Aux termes de ce protocole, la nouvelle structure chargée de la gestion du site libéré par la fermeture du CREPS est désormais opérationnelle depuis le 1er février 2010.

### Données clés

**Auteur :** [M. Simon Renucci](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39187

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 30 décembre 2008, page 11289

**Réponse publiée le :** 23 mars 2010, page 3466